



Monsieur le Préfet des Vosges  
Place Foch  
88 000 EPINAL

Nancy, le 19 octobre 2016.

Lettre recommandée avec AR

**Objet : Position des Associations de Protection de la Nature contre la destruction des loups dans le Grand Est et pour une cohabitation loup-élevage.**

Monsieur le Préfet,

Alors que la situation se dégrade à nouveau pour les éleveurs de la région, suite à la recrudescence d'attaques de loup sur leurs troupeaux, vous annoncez vouloir prendre prochainement des arrêtés de tirs de prélèvement.

Nous avons pu constater, au cours de nos nombreux contacts et nombreuses actions sur le terrain, que la situation des éleveurs et de la protection de leurs troupeaux n'a quasiment pas évolué depuis plus d'un an, notamment en plaine. Le Plan National Loup était censé déployer les moyens nécessaires pour assurer la cohabitation de ce grand prédateur avec les activités humaines, force est de constater que ce n'est toujours pas le cas.

Les moyens mis en œuvre pour protéger en urgence les troupeaux les plus exposés se sont rapidement révélés peu efficaces. Et lorsque les éleveurs les plus entreprenants ont tenté de s'équiper efficacement en installant des dispositifs éprouvés, ils se sont heurtés à de sérieuses difficultés financières du fait de la complexité du montage de dossiers et de délais de paiement des aides publiques excessivement longs.

L'étude menée par le Ministère de l'Environnement pour évaluer l'efficacité des moyens de protection des troupeaux en France (Évaluation de l'efficacité des moyens de protection des troupeaux domestiques contre la prédation exercée par le loup - Période 2009-2014 - Catherine de Roincé – TerrOïko – mai 2016) n'a rien apporté par rapport aux connaissances déjà existantes à travers l'Europe dans des contextes similaires. Aucune analyse n'a été menée sur le mode d'élevage en parc de pâturage, très majoritaire dans notre région.

Nous avons développé, au niveau interassociatif, une expertise sur la connaissance du loup et la protection des troupeaux, à travers nos expériences et nos compétences personnelles ou professionnelles, et grâce aux actions que nous avons entreprises sur le terrain dans les zones à loup dans le Grand Est, ou ailleurs en France à travers nos réseaux. Nous avons pu constater l'efficacité de moyens de protection adaptés sur des élevages très impactés dans la plaine de l'ouest vosgien et meurthe-et-mosellan. Un déploiement de ces moyens de protection à l'échelle des territoires soumis à la prédation du loup pourrait considérablement améliorer la situation.

C'est pourquoi nous vous demandons de reconsidérer votre projet d'accentuer encore la pression de destruction envers les loups présents dans votre département, notamment par la prise d'arrêtés de tirs de prélèvement, mais plutôt de permettre aux éleveurs de s'équiper efficacement, avec un soutien adapté de l'Etat. Comme nous le répétons et comme nous avons commencé à le faire depuis plusieurs années déjà, les associations sont prêtes à participer à l'effort pour mettre en place les bonnes conditions d'une cohabitation réussie entre l'élevage et le loup.

Comme vous avez déjà pu le constater, nous mettrons tout en œuvre pour tenter de limiter au maximum les risques de destruction des loups présents dans notre région, par des actions constructives avec les éleveurs, mais aussi à travers des actions juridiques pour s'opposer aux décisions de tirs ordonnées par l'Etat. Nous considérons depuis toujours ces autorisations de tirs comme inutiles et inefficaces pour réduire les dégâts sur les élevages, et incompatibles avec la recherche d'une cohabitation réussie avec le loup.

Nous resterons particulièrement vigilants pour suivre les situations d'attaques de loup et pour constater sur le terrain les moyens de protection des troupeaux conditionnant les autorisations de tirs. Concernant en particulier les tirs de prélèvements, nous rappelons qu'ils ne peuvent intervenir que s'il est constaté des dommages importants ou récurrents dans les élevages ayant mis en œuvre les tirs de défense malgré l'installation, quand cela est possible, de mesures de protection des troupeaux, et dans la mesure où les troupeaux demeurent dans les conditions où ils sont exposés à la prédation du loup.

En l'état, il nous semble que ces conditions commutatives ne sont pas réunies dans votre département.

Et comme le rappellent les textes européens, des dérogations de destruction d'espèces protégées par les Directives en vigueur ne sont possibles qu'à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante pour résoudre les problèmes. Nous avons pu constater sur ce territoire et ailleurs que les solutions efficaces de protection des troupeaux permettent de fortement limiter les attaques de loups et les dégâts.

Les éléments sont encore réunis dans le Grand Est pour apaiser la situation et travailler à des solutions durables. Il ne tient qu'à vous de prendre les décisions qui le permettront. Nous attirons votre attention sur le fait que les nombreuses destructions de loups déjà réalisées et en cours dans le sud-est de la France n'ont jamais fait diminuer les dégâts sur les troupeaux et le désarroi des éleveurs depuis 25 ans.

Pour pouvoir vous exposer plus amplement nos arguments et nos propositions, nous sollicitons un entretien avec vous dans les meilleurs délais. Nous souhaitons notamment pouvoir prendre connaissance des constats d'attaques de loup survenues dans le département pour pouvoir, d'une part, améliorer notre connaissance de la situation, et d'autre part, avoir les éléments nécessaires pour pouvoir constater les circonstances de ces attaques, dans l'objectif d'améliorer la prévention chez les éleveurs.

Dans l'espoir que vous tiendrez compte de cette demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Le Président de FERUS



Jean-François DARMSTAEDTER

La Directrice de l'ASPAS



Madline REYNAUD

Le Vice-Président du GEML



Denis ABLITZER

Le Président d'Oiseaux Nature 88



Samuel AUDINOT

Le Président de  
Lorraine Association Nature



Vincent PERRIN

Le Président de  
l'ASPAS Vosges



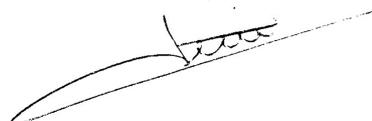
Nicolas SIMONET

Le Président de FLORE 54



Raynald RIGOLOT

Le Président de l'Association pour  
La sauvegarde du massif forestier  
de Haye



Jean-François PETIT

Copies :

- DREAL Grand Est
- M. le Président du CSRPN